

St Mandé - Vincennes PDC

La CFDT votera contre la réorganisation Et après ?

Lors des 2 comités techniques du 22 avril et du 07 mai à la Direction, les élus CFDT exprimeront leur désaccord concernant cette nouvelle organisation en votant contre. Nous restons totalement opposés aux transferts de St Mandé, aux suppressions de quartiers à Vincennes et nous considérons que la charge des petits paquets et des nouveaux services est insuffisant pris en compte.

Concernant l'accord local sur le régime de travail, la CFDT reste totalement favorable à la mise en œuvre de l'organisation avec repos.

Pour autant, comme pour Charenton le Pont, la CFDT respectera le choix majoritaire du personnel des 2 sites.

Ce que la CFDT a pu obtenir en cas d'accord local

➤ **Compensation de tous les dépassements horaires :**

La Directrice s'engage à compenser tous les dépassements horaires constatés soit en heure supplémentaire, soit en repos à la demande de l'agent.

➤ **Report de la sécabilité de 4 semaines**

La mise en place de la sécabilité des lundis est reportée de 4 semaines dès le 19 mai 2015 soit un démarrage le lundi 15 juin 2015.

Nous invitons le personnel à faire respecter cet engagement.

Parallèlement, la CFDT a pu obtenir une diminution du nombre de semaines sécables : 7 semaines cet été (13 juillet au 29 août) puis 2 autres semaines en fin d'année.

La CFDT exige l'abandon des 2 semaines de sécabilité après la période estivale.

➤ **Promotions**

1 promotion Facteur qualité, 4 promotions facteurs d'équipe (2 à Vincennes et 2 à St Mandé) et 2 promotions facteur référent en 1.3 seront réalisées.

➤ **Un engagement est pris pour que les rouleurs actuels restent sur leur commune respective.**

➤ **Un bilan à 6 mois est prévu.** La CFDT se réserve la possibilité d'intervenir bien avant en cas de difficulté.

➤ **Une prime de 250 euros est actée.**

Certes, depuis la réorganisation de St Maur, le montant est passé de 150 à 250 euros mais ce n'est toujours pas suffisant. La CFDT sollicite des négociations départementales pour améliorer le dispositif indemnitaire.

Pour soutenir et renforcer l'action de la CFDT, Syndiques toi